



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 8595

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées concernant l'allaitement maternel et les difficultés que rencontrent certaines mères désireuses de poursuivre l'allaitement et les conditions de reprise et d'exercice professionnel. En effet, les bienfaits en termes nutritionnels, physiologiques et affectifs pour le très jeune enfant ne sont plus à démontrer. Les récentes études montrent d'ailleurs qu'il est davantage demandé aujourd'hui par les mères et qu'il est encouragé par le corps médical. Or, l'allaitement se heurte à la faible durée du congé maternité (après accouchement) et du congé supplémentaire d'allaitement pour celles qui souhaitent le poursuivre dans une phase optimum jusqu'aux six mois de l'enfant. La reprise de l'activité professionnelle, malgré certaines dispositions et aménagements en faveur de l'allaitement, ne semble donc pas conciliable avec son maintien. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de favoriser l'allaitement maternel en général, et la possibilité de le rendre compatible avec l'exercice professionnel, et de lui communiquer son avis en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8595

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4918